Ces deux dogmes du péché originel et du jugement dernier, que l'Eglise romaine a posés comme le fondement même de toute sa doctrine, ont donc chassé l'espérance du séjour des damnés :

Voi qui intrate, lasciate ogni speranza.

Mais c'est particulièrement au puissant esprit de cet Augustin qui, malgré sa fidélité au christianisme, ne perdit jamais la rude trempe que lui avaient donnée les leçons de Manès; c'est particulièrement à lui que la doctrine de la *damnation* doit son triomphe définitif dans l'Eglise romaine. C'est lui qui, par l'autorité sans égale de ses écrits et de sa piété, développa enfin le germe transmis par ceux qui l'avaient précédé, et fit asseoir le dogme nouveau sur les ruines du christianisme alexandrin; c'est lui qui l'étudia sous toutes ses faces, le nourrit d'arguments et lui donna la force de se conserver à travers tant de siècles jusqu'à nous. Aussi peut-on dire en toute vérité que le mythe de la *damnation* éternelle remonte à saint Augustin, comme celui de la réconciliation finale de Satan au savant Origène.

Cependant, tout en donnant au catholicisme un principe qui lui a permis de soumettre entièrement à son empire les rudes et grossières intelligences des barbares du Nord, et les populations superstitieuses et abâtardies du Midi, saint Augustin, par ce principe même, a déposé dans le sein de l'Eglise un germe de mort.

A l'exemple du fils de Marie, l'Eglise parlait à l'homme de charité, et en même temps elle le retenait près d'elle par d'épouvantables menaces. Mais l'homme s'est enfin pénétré des idées de charité que le Seigneur Jésus a apportées sur la terre, il s'est laissé graver dans le cœur, il s'y est gravé lui-même les idées de clémence et de justice, de bonté et de pardon; par là même qu'il devenait charité et justice, il se trouvait en désaccord avec toutes ces autres croyances sans charité et sans justice; il comprenait la beauté du pardon et le crime de la vengeance, et quand il voyait son Dieu se livrer à d'inutiles et épouvantables fureurs, dès lors il ne pouvait plus en faire son idéal, et il rejeta ce Dieu damnant et maudissant, pour chercher un Dieu plus miséricordieux dans les idées de raison et de justice. C'est ainsi que la doctrine de la *damnation* s'est brisée contre l'esprit moderne, et avec elle toute la dogmatique romaine touchant l'ordonnance de l'univers.

Notre siècle et le précédent ont particulièrement assisté à ce cataclysme des croyances. Aujourd'hui aucun homme à large pensée ne songe aux anathèmes éternels; beaucoup de ceux qui proclament le plus haut leur foi ne les craignent guère; dans tous les cas, ils n'agissent pas toujours précisément comme s'ils les craignaient, et ce dogme barbare ne sert plus qu'à effrayer les enfants et les vieilles femmes. Comme le papillon, le monde moderne, en déployant ses ailes, a déchiré l'enveloppe grossière à l'abri de laquelle il s'était lentement développé.

Cette révolution était même d'autant plus inévitable que pendant que l'Europe s'humanisait de plus en plus par l'influence de la morale évangélique, le dogme de l'enfer, par un mouvement inverse, était amené à se revêtir d'un caractère de plus en plus féroce. Si, aperçu dans le vague des énonciations générales, il paraît dur, vu dans le détail de ses conséquences logiques, il est évidemment abominable, impie, erroné. Il suffit de le pousser jusqu'à ses conséquences extrêmes pour que sa fausseté soit mise à jour. C'est ainsi que les géomètres démontrent parfois l'absurdité des propositions par l'absurdité des conclusions qu'ils en tirent. Or, comme par une sanglante ironie de la destinée, les théologiens de l'école romaine, pressés par la curiosité naturelle de l'esprit humain, ont accompli ce travail, sans en pressentir, il est vrai, l'effet évident et nécessaire, mais avec une exactitude irréprochable. L'évêque Augustin avait bien pu se borner à esquisser l'ensemble de cette doctrine sauvage; mais, à sa suite, sur les obsessions des fidèles et les instances des incrédules, par la coordination régulière des éléments de la foi, il a bien fallu aller, nous dirions presque, avec P. Leroux, jusqu'à la chimie de ces flammes chimériques, bâtir une psychologie pour ces âmes perdues dans les abîmes, aborder la question des motifs suffisants de la Providence dans cette inexplicable colère, considérer les reflets de l'enfer sur le ciel, enfin se débattre dans les impossibilités de la béatitude des élus en face de cette misère sans remède de leurs malheureux frères. C'est ce qui se voit avec une grande clarté chez saint Thomas d'Aquin, le Docteur angélique, dont les immenses travaux forment, pour ainsi dire, le testament du moyen âge, et qui, avec la sévérité logique que l'on devait attendre de ce zélé disciple d'Aristote, a développé le sujet jusqu'à des extrémités que nous ne craignons pas d'appeler téméraires. Il n'est besoin, en effet, que d'examiner un instant ses formules pour se convaincre qu'aux yeux de l'humanité moderne, il a réfuté sa croyance par la fidélité même avec laquelle il l'a soutenue.

Voici l'abrégé, traduit presque toujours à la lettre, de la doctrine contenue dans la troisième partie de la *Somme théologique* et tirée aussi des *Commentaires de saint Thomas sur le quatrième livre des Sentences.*

Il y a cinq choses que l'on peut demander au sujet de la *damnation :*

1° Si la justice de Dieu permet que les peines soient éternelles; 2° si la divine miséricorde demande que la peine des damnés et des démons ait une fin; 3° si du moins elle doit mettre un terme au supplice des hommes; 4° ou bien encore à celui des chrétiens; 5° ou bien encore à celui des chrétiens qui auront exercé des œuvres de miséricorde.

1° *La justice de Dieu permet-elle que les peines soient éternelles?*

On objecte que les peines ne peuvent pas être éternelles, attendu qu'il n'est pas juste que la peine excède la faute, ainsi qu'il est écrit au *Deutéronome :* « La mesure des coups sera proportionnée à celle du péché, » et que la faute étant passagère et limitée par le temps, la peine doit l'être également;

Que les péchés mortels eux-mêmes étant inégaux, les peines doivent l'être aussi, et que cependant aucune peine ne saurait être plus grande qu'une peine éternelle, puisque celle-ci est infinie;

Qu'un juge équitable n'inflige des peines qu'en vue de corriger, ce qui a fait dire au Stagyrite : « Les châtiments sont de vrais remèdes » (*Ethique*, II, 2), et que cependant les peines de l'enfer, étant éternelles, ne peuvent servir ni à la correction des coupables, ni à celle de qui que ce soit, puisque, après le jugement dernier, nul ne sera plus là pour profiter d'un châtiment qui dure toujours;

Que Dieu ne voulant pas les peines pour elles-mêmes, puisqu'il ne saurait se plaire à la vue du malheur, il faut donc qu'il les veuille pour quelque motif d'utilité; qu'il ne peut cependant résulter aucune utilité de la continuation indéfinie de la peine; que, par conséquent, cette peine doit avoir une fin;

Qu'une chose accidentelle ne peut être perpétuelle et que la peine des damnés est une chose accidentelle, puisqu'elle est contraire à l'ordre de la nature;

Que la justice de Dieu demande plutôt que les pécheurs soient anéantis, car l'ingratitude fait qu'on mérite d'être dépouillé de tous les bienfaits reçus, et l'existence, étant un bienfait de Dieu, cesse d'être méritée par le pécheur, par là même qu'il est ingrat envers lui.

Ces objections, présentées par saint Thomas lui-même, sont tellement fortes et irrésistibles, et au point de vue de la raison et au point de vue du dogme, qu'elles inspirent les réflexions suivantes au prêtre qui les a traduites : « En lisant avec attention les arguments accumulés contre cette thèse, on éprouve en même temps deux sentiments divers et pour ainsi dire opposés : un sentiment d'admiration pour la hardiesse et la sincérité du théologien catholique, un sentiment de frayeur, causé par la force de ces arguments eux-mêmes. Certes les passions humaines ont trop d'intérêt à se débarrasser du frein qui leur est imposé par la perspective des peines éternelles, pour que l'esprit humain ne se soit pas montré aussi infatigable qu'ingénieux à semer le doute, à créer la négation, à soulever des nuages autour de cette terrible vérité. Notre siècle surtout n'a cessé de l'attaquer avec une haine implacable. Mais que sont, je le demande, les misérables arguties qu'on entend ressasser tous les jours, en comparaison des objections qu'on vient de lire? Non, rien de plus fort ne saurait être dit contre l'éternité de l'enfer.... *Un semblable sujet ne comporte pas, à notre avis, une démonstration intrinsèque d'une rigueur absolue*, ou du moins il n'est pas susceptible d'une démonstration qui saisisse le commun des esprits dans un temps comme le nôtre. L'éternité de l'enfer, aussi bien que son existence, est une vérité de foi, rentrant nécessairement dans l'ensemble des dogmes chrétiens, et les raisons que donne ici notre auteur *ne peuvent être senties dans toute leur force, comprises dans toute leur portée, que par des âmes qui ont elles-mêmes la foi.* Pour démontrer ce dogme aux hommes de notre temps, il faudrait peut-être adopter une autre marche, ou, si l'on veut, reprendre les choses de plus haut. *Existe-t-il une révélation? Telle serait la première question à résoudre. L'Eglise est-elle la dépositaire de vérités révélées? Voilà la seconde. Qu'enseigne l'Eglise touchant l'enfer? Ce serait la troisième et dernière question.. Une fois qu'on se trouve placé sur ce terrain, plus d'hésitation ni de doutes possibles. Le juge suprême en matière de foi s'est prononcé de la manière la moins équivoque et la plus solennelle.* Ses décisions reposent sur la parole formelle du Sauveur; elles ont retenti dans tous les monuments de la tradition, sur tous les points du monde chrétien, à toutes les époques du christianisme.... »

Il est manifeste que l'on ne saurait plus naïvement avouer l'impuissance du catholicisme à défendre le dogme de la damnation.

Revenons maintenant aux enseignements de saint Thomas d'Aquin, et laissons-le parler lui-même : Toute peine se compose de de deux quantités, l'intensité de la douleur et l'étendue de la durée; la première répond à la grandeur de la faute, la seconde aux dispositions dans lesquelles le pécheur s'est trouvé et non à la durée de la faute. L'adultère, par exemple, n'est pas puni, même d'après les lois humaines, par un châtiment dont la durée soit simplement égale à la courte durée du crime. Comme le remarque saint Augustin, l'homme qui commet un crime dans une cité est parfois jugé digne, pour ce seul crime, d'être absolument retranché de la société de ses concitoyens, soit par l'exil à perpétuité, soit par la mort; de même, selon la justice de Dieu, il est tel péché pour lequel on est irrévocablement exclu de la cité de Dieu : ainsi pour tout péché contre la charité, c'est-à-dire contre la loi d'union de cette cité bienheureuse, on s'en trouve à jamais séparé, et, par conséquent, soumis à une peine éternelle; car, comme le dit saint Augustin, dans son livre de la *Cité de Dieu*, ôter les hommes de nos cités périssables par le supplice de la première mort revient précisément à les ôter de cette cité impérissable par le supplice de la seconde mort. Si l'on ne regarde pas comme éternelle la peine infligée par la cité terrestre, ce n'est que par accident, ou parce que l'homme ne vit pas toujours, ou parce que la cité doit elle-même finir. Si la vie de l'homme était immortelle, il est évident que la peine de l'exil, ou celle de l'esclavage, prononcée par la loi humaine, durerait à jamais.

Une autre raison, c'est que les pécheurs, en méprisant la vie éternelle, ont péché contre le bien éternel, et c'est ce que dit encore saint Augustin : que celui-là est digne d'un mal éternel qui a détruit en lui-même un dogme qui pouvait être éternel.

Saint Grégoire remarque qu'il est tout à fait conforme à la justice du souverain juge que ceux qui n'ont jamais voulu s'éloigner du péché ne soient jamais éloignés du supplice. L'homme, en effet, pèche dans ce qu'il y a d'éternel en lui.

Enfin une dernière raison, c'est que le péché se rapporte à la personne de Dieu qui est infinie, et comme la peine ne peut pas être infinie dans son intensité, une créature n'étant pas capable d'une quantité infinie, il faut nécessairement qu'elle soit du moins infinie dans sa durée. Et de plus, la faute demeure à jamais par la raison qu'elle ne saurait être remise sans la grâce, et l'homme ne peut plus acquérir la grâce après la mort. Or, la peine ne peut cesser tant que subsiste la faute.

Du reste, prétendre que l'enfer ne *corrige* pas, c'est oublier qu'il corrige *par ses menaces;* prétendre qu'il n'est pas utile, c'est oublier qu'il donne à Dieu une représentation de sa justice; prétendre que le pécheur mériterait plutôt l'anéantissement, c'est oublier que la privation de l'existence ne serait pas une satisfaction suffisante pour la justice de Dieu.

2° *La miséricorde de Dieu ne demande-t-elle pas que la peine des damnés et des démons ait une fin?*

On objecte qu'il est écrit dans le livre de la Sagesse : « Tu es pitié de tous les êtres, Seigneur, parce que tu es tout-puissant; » dans saint Paul : « Dieu a tout compris sous le péché, afin d'avoir pitié de tous; » dans saint Anselme : « Il n'est pas juste que Dieu laisse périr à jamais une créature qu'il avait faite pour le bonheur. »

Mais saint Matthieu dit : « Retirez-vous de moi, maudits : allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges. »

L'erreur touchant la réconciliation future des démons et des réprouvés doit donc être repoussée, et par deux motifs : le premier, c'est qu'il y a dans l'Ecriture des textes formels contre elle. « Le diable qui les séduisit, est-il dit dans l'*Apocalypse*, fut précipité dans l'étang de feu et de soufre, où la bête et le faux prophète seront tourmentés nuit et jour dans les siècles des siècles. » Et cette dernière expression est consacrée dans les Livres saints pour signifier l'éternité.

Le second motif, c'est que, tandis que, d'un côté, on étendrait trop la miséricorde de Dieu, de l'autre, on serait obligé de la restreindre : il y a symétrie entre la permanence des anges du bien dans la béatitude éternelle et celle des anges du mal dans la souffrance éternelle. Aussi Origène, supposant que les damnés seront un jour délivrés de leurs souffrances, admettait-il, par réciprocité, que les anges et les bienheureux seraient un jour privés de leur béatitude et rejetés dans les misères de la vie présente.

Il faut donc dire que Dieu a pitié, à la vérité, de tous les êtres, en tant qu'il est en lui; mais, comme l'exercice de sa miséricorde est subordonné à sa sagesse, cette pitié ne saurait s'étendre à ceux qui s'en sont eux-mêmes rendus indignes. Et encore peut-on dire que la divine miséricorde s'exerce même à l'égard des damnés, en ce sens qu'ils ne sont pas punis comme ils l'auraient mérité, ce qui ne veut pas dire qu'ils doivent jamais être délivrés de leurs peines. Quant à saint Anselme, dans ce qu'il dit plus haut, il n'envisage la créature que d'une façon générale. Il n'est pas possible que tous les anges et les hommes soient damnés, mais que quelques-uns d'entre eux le soient, ce qui n'est pas quelque chose de contraire à cette divine bonté, dont les desseins s'accomplissent d'ailleurs dans ceux qui se sauvent.

3° *La miséricorde de Dieu souffre-t-elle que les hommes subissent un châtiment éternel?*

On objecte qu'il est dit dans la *Genèse :* « Ma colère ne subsistera pas éternellement contre l'homme, parce qu'il est chair; »

Que les saints ont, même sur la terre, assez de charité pour prier en faveur de leurs ennemis; que, dans la vie céleste, la charité doit être parfaite; que, par conséquent, les saints prieront alors pour leurs ennemis de l'enfer, et que leurs prières ne pouvant être vaines alors qu'ils sont le plus étroitement unis à Dieu, Dieu finira par leur accorder la délivrance des damnés;

Que la prédiction faite par Dieu du supplice éternel des pécheurs est du genre des prophéties comminatoires, sortes de prophéties qui ne sont pas toujours accomplies, comme on le voit par l'exemple de Ninive, qui ne fut pas détruite, malgré la parole du prophète et la tristesse qu'il en conçut; que la miséricorde de Dieu changera d'autant plus facilement cette menace d'un châtiment éternel en une sentence moins rigoureuse, que cet acte de clémence ne causerait de tristesse à aucun être, mais serait plutôt pour tous un sujet de réjouissance.

Mais il est dit dans saint Matthieu : « Les réprouvés vont au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle. » Comme la béatitude des justes ne peut finir, le sens du mot éternel est clairement enseigné dans cette parole. D'ailleurs, comme le fait observer saint Augustin, cet adoucissement de l'erreur d'Origène ne saurait être accepté, attendu que, de même que les démons doivent être punis à jamais, parce qu'ils sont demeurés obstinés dans le mal, les hommes qui meurent dans la charité le seront aussi, puisque, suivant l'expression de saint Jean Damascène, la mort est aux hommes ce que la chute est aux anges.

La parole de Dieu dans la *Genèse* doit donc s'entendre du genre humain en général, qui a été soustrait à l'indignation divine par l'avénement du Christ.

« Les saints, dit saint Augustin, prient maintenant pour leurs ennemis, afin que ceux-ci reviennent à Dieu tandis qu'ils le peuvent encore, car s'il nous était prouvé qu'ils doivent être damnés, nous ne prierions pas davantage pour eux que pour les démons. »

Enfin les prophéties comminatoires ne changent que par le changement de ceux à qui elles s'adressent. Or, comme il ne peut plus y avoir de changement dans les mérites des damnés, la menace prononcée contre eux devra toujours s'accomplir. Saint Augustin fait même observer que les prophéties comminatoires elles-mêmes reçoivent toujours un certain accomplissement, et que la prophétie sur Ninive n'a pas été sans s'accomplir en un certain sens, car Ninive fut réellement détruite, puisque, de mauvaise qu'elle était, elle devint bonne et vertueuse; ses maisons et ses murailles restèrent debout, mais la cité fut renversée dans ses mœurs corrompues. (Saint Augustin ne songe pas que, d'après cette interprétation, le damné, lui aussi, pourrait de mauvais devenir bon et vertueux.)

4° *La miséricorde de Dieu ne mettra-t-elle pas du moins un terme à la punition des chrétiens?*

On objecte qu'il est dit dans saint Marc : « Celui qui aura cru et aura été baptisé sera sauvé; »

Dans saint Jean : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang possède la vie éternelle. »

Mais saint Paul a dit : « Les méchants ne posséderont pas le royaume de Dieu, » et saint Pierre : « Il eût mieux valu pour eux ne pas connaître la voie de la justice, que de revenir en arrière après l'avoir connue, et de s'éloigner des saints préceptes qui leur avaient été transmis. »

Saint Augustin rapporte qu'il s'est trouvé des théologiens qui ont entendu dispenser de l'éternité des peines, sinon tous les damnés, du moins tous ceux qui avaient appartenu à l'Eglise, les uns prétendant qu'il suffisait qu'ils eussent reçu les sacrements de la foi, les autres qu'il était nécessaire qu'ils eussent eu en même temps la foi elle-même. Mais leur opinion est inconciliable avec la parole de saint Pierre.

Quelques-uns se sont rejetés sur ce que ceux qui ont persévéré toute leur vie dans la foi catholique, bien que coupables de péché mortel, ne seraient point damnés éternellement. Mais cette opinion est inconciliable avec la parole de saint Jacques : « La foi sans les œuvres est morte, » et avec celle de saint Matthieu : « Ce n'est pas toujours celui qui me dit : Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le royaume des cieux, mais bien celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. »

Il faut donc répondre aux objections précédentes que les sacrements ont, en effet, la vertu de conduire à la vie éternelle, mais que le péché détruit tout leur effet.

5° *Les chrétiens qui auront été miséricordieux dans leur vie seront-ils punis éternellement?*

Il est dit dans saint Matthieu : « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde; » dans saint Jacques « Jugement sans miséricorde à celui qui n'a pas fait miséricorde. » De plus, nous voyons dans l'Evangile que la discussion du Seigneur avec les réprouvés et les élus roulera uniquement sur les œuvres de miséricorde, et enfin, le Seigneur nous enseigne à prier ainsi : « Remettez-nous nos offenses comme nous les re-

mettons à ceux qui nous ont offensés »; puis il est ajouté : « Car si vous pardonnez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous pardonnera les vôtres. »

Mais il est dit dans saint Jacques : « Quiconque ayant observé toute la loi se rend coupable néanmoins en un seul point est accusé d'avoir violé la loi tout entière. » Il faut donc enseigner avec saint Augustin que ni la foi ni les œuvres de miséricorde ne peuvent sauver de la peine éternelle, même après une multitude innombrable de siècles, celui qui meurt en état de péché. Dieu est miséricordieux, comme le dit avec raison l'Ecriture, mais il ne l'est qu'à l'égard de ceux qui ont su se mettre convenablement en rapport avec sa miséricorde.

Voyons maintenant les questions que saint Thomas examine sur la punition des damnés.

1° *Le supplice du feu, qui est le seul dont parle saint Matthieu, est-il le seul qui soit infligé aux damnés?*

On répond que, comme les damnés ont péché de diverses manières, il convient qu'ils soient punis aussi de diverses manières. Saint Basile dit qu'au dernier jour il se fera une séparation des éléments du monde; que tout ce qu'il y a de pur et de noble montera dans la partie supérieure pour la gloire des élus et que tout ce qu'il y a d'ignoble et d'immonde sera rejeté dans la partie inférieure pour le supplice des damnés. Cette disposition convient à la justice divine, puisque les pécheurs ayant pris pour fin les choses matérielles qui sont variées et nombreuses, il est juste qu'ils en soient punis par des supplices variés et nombreux.

2° *Le ver rongeur des damnés dont il est question dans Isaïe et ailleurs est-il corporel?*

Puisque après le jour du jugement il n'existera plus d'autres corps que ceux des hommes, ce ver rongeur ne pourra pas être corporel, mais spirituel; c'est-à-dire qu'il désigne le remords, qui porte le nom de ver, parce qu'il naît de la pourriture du péché et ronge l'âme.

3° *Les pleurs des damnés dont parle saint Luc sont-ils matériels?*

Ces pleurs seront sans larmes, attendu que les corps des damnés, ne se réparant par aucune nourriture, ne pourraient fournir un flot de larmes perpétuel. Les damnés ressentiront donc seulement ce trouble de tête et cette souffrance des yeux que les hommes éprouvent dans les grands accès de larmes.

4° *Les ténèbres où sont plongés les damnés, suivant saint Matthieu, sont-elles éternelles?*

Comme l'enfer doit être ordonné de manière à causer aux damnés le plus de mal possible, il s'y trouvera un certain mélange de lumière et de ténèbres suffisant pour que les suppliciés puissent apercevoir les instruments de leur supplice. « A parler simplement, dit saint Thomas, le lieu est donc ténébreux; mais cependant, par un divin arrangement, il s'y trouve tant soit peu de lumière, tout juste ce qu'il en faut pour laisser distinguer les objets destinés à opérer la torture; c'est à quoi satisfait la situation naturelle de l'endroit, puisque l'enfer étant dans le milieu de la terre, il ne peut y avoir là qu'un feu immonde, trouble, plein de fumée. » Quelques théologiens ont aussi pensé que ces ténèbres seraient causées par l'entassement des corps des damnés, qui, par leur multitude, rempliront tellement la capacité de l'enfer, que l'air y manquera.

5° *Le feu de l'enfer est-il matériel?*

Le corps ne pouvant recevoir que des peines corporelles, ce feu doit être nécessairement corporel. Il en est autrement du feu dans lequel souffrent les âmes avant d'avoir repris leurs corps au jour de la résurrection universelle; mais celui dans lequel elles seront plongées à partir de ce jour-là sera proprement corporel. Ce feu, bien que pareil dans toute l'enceinte de l'enfer, fera cependant souffrir les damnés inégalement. « En effet, dit saint Thomas, ce feu est l'instrument de la justice de Dieu; mais un instrument n'agit pas seulement par sa vertu propre, il agit par la vertu de celui qui le manœuvre et selon la manière dont il est réglé par celui-ci. Ainsi, bien que le feu, par sa propre vertu, ne puisse pas tourmenter différemment les damnés, suivant le plus ou moins d'étendue de leurs péchés, il y parvient cependant en tant que son action est conduite par Dieu. C'est ainsi que l'on voit l'industrie de l'ouvrier gouverner le feu dans les diverses parties d'une fournaise et l'y diriger suivant ce que demande son art. »

6° *Le feu de l'enfer est-il de la même espèce que le nôtre?*

Puisque les corps des damnés sont de la même espèce que les nôtres, le feu qui sert à leur torture doit être conséquemment de la même espèce que le nôtre, tout en ayant cependant quelques propriétés spéciales, puisqu'il n'a pas besoin d'être entretenu avec du bois. Aussi n'est-il pas allumé par l'homme, mais par Dieu, et c'est ce que dit Isaïe : « Allumé par le souffle du Seigneur comme par un torrent de soufre. » Enfin, comme il suffit d'une grosse fumée pour que la clarté de notre feu soit détruite, l'absence de lumière qui se remarque dans le feu de l'enfer ne suffit évidemment pas pour prouver qu'il soit d'une autre espèce que le nôtre.

7° *Le feu de l'enfer est-il situé sous terre, suivant ce que dit saint Matthieu que le Fils de l'homme est descendu dans le cœur de la terre?*

On ne peut assurer avec certitude que l'enfer soit justement dans les entrailles de la terre, mais cependant la chose est tout à fait probable; d'abord à cause du nom même de l'enfer qui a la signification d'inférieur; ensuite à cause de ce qui est écrit dans l'*Apocalypse* que, ni dans le ciel ni sous la terre, on ne pouvait ouvrir le livre. Saint Augustin en donne aussi deux raisons : la première que, comme les âmes des damnés ont péché par l'amour de la chair, il convient de leur donner ce qu'on donne à la chair morte, le sein de la terre; la seconde, que la tristesse est dans les âmes ce que la pesanteur est dans les corps, comme la joie leur est ce qu'est aux corps la légèreté, et qu'ainsi les régions inférieures conviennent à la tristesse des damnés, comme les régions élevées à la joie des bienheureux. Enfin, dans ses rétractations, il dit : « J'aurais dû m'attacher plutôt à enseigner que l'enfer est dans les entrailles de la terre, qu'à rendre compte des motifs pour lesquels on le dit ou on le croit dans cette région... »

Saint Thomas examine aussi la question de la volonté et de l'intelligence chez les damnés, et voici le résumé de sa doctrine à ce sujet.

1° *Toutes les volontés des damnés sont-elles mauvaises?*

On répond : Il faut distinguer dans les damnés deux sortes de volontés : la volonté délibérative et la volonté naturelle. La volonté naturelle ne vient pas d'eux, mais de l'auteur de la nature; comme la nature subsiste en eux, on peut donc dire qu'il y a en eux une volonté naturelle qui est bonne. Mais la volonté délibérative vient d'eux, et c'est d'après celle-là qu'ils ont la faculté de porter leur attention à telle ou telle chose. Or cette seconde volonté est en eux uniquement mauvaise, attendu qu'ils sont complètement opposés à la fin de toute bonne volonté. Par conséquent, lors même qu'ils voudraient quelque bien, ils ne le voudraient que méchamment.

2° *Les damnés se repentent-ils du mal qu'ils ont fait?*

Les damnés ne sont capables de ressentir aucune aversion pour l'iniquité, mais seulement pour les peines qu'ils souffrent. Par conséquent, ils ne se repentent pas de leurs péchés en tant que péchés, mais en tant que causes de tourments, c'est-à-dire que le repentir leur est proprement étranger.

3° *Les damnés désirent-ils d'être anéantis?*

Le néant peut être considéré en lui-même, et en ce sens les damnés ne le désirent pas. Mais il peut être considéré aussi comme anéantissement de la souffrance, et, en ce cas, il n'est pas douteux que les damnés ne le désirent. C'est ainsi qu'il est dit dans saint Matthieu, à propos de Judas : « Il eût été heureux pour cet homme de ne pas naître. »

4° *Les damnés souhaitent-ils que les élus soient damnés?*

De même que la charité chez les élus est parfaite, de même la haine chez les damnés l'est aussi. Comme les premiers se réjouissent de tout ce qui est bien, les derniers, au contraire, s'en affligent. La félicité des saints, contemplée par eux, est donc un de leurs supplices; et, comme leur joie n'est que dans le mal, ils souhaiteraient que tous ces saints fussent dans l'enfer. Il y a cependant là quelque difficulté, puisque saint Luc, dans la parabole du mauvais riche, dit que celui-ci priait pour que ses frères ne fussent pas envoyés dans le lieu de la torture. On répond à cette difficulté que l'envie est si puissante chez les damnés, qu'ils en veulent même à la gloire de leurs proches, mais que cependant ils en veulent moins à ceux-ci qu'aux autres, et que, par conséquent, leur peine serait plus grande si leurs proches étaient damnés, des étrangers étant seuls sauvés, que si quelques-uns de leurs proches étaient sauvés. C'est pour cela que le mauvais riche demanda que ses frères fussent délivrés de la *damnation*. Il n'ignorait pas, en effet, que, parmi les hommes, quelques-uns devaient être sauvés; mais il aurait encore mieux aimé que ses frères fussent damnés et tous les autres aussi.

5° *Les damnés détestent-ils Dieu?*

Dieu, étant, par essence, la bonté même, ne peut déplaire à personne. Par conséquent, ceux à qui il daigne se faire voir ne sauraient le détester. Mais cela n'empêche pas que les effets de la puissance de Dieu ne puissent être contraires aux créatures; par là, elles peuvent donc détester Dieu, non en lui-même, mais en raison des effets qu'elles en éprouvent. C'est ce qui a lieu pour les damnés qui détestent Dieu aussi vivement que leur supplice même.

6° *Les damnés peuvent-ils démériter?*

Après le jour du jugement, il n'y aura plus dans l'univers aucun mouvement d'où il puisse résulter du progrès, soit dans le bien, soit dans le mal. Dès lors, les damnés, par leur mauvaise volonté, ne démériteront pas, puisque autrement leur *damnation* devrait augmenter. « Il faut distinguer ici, dit saint Thomas, entre ce qui précède et ce qui suit le jugement. Tout le monde confesse qu'après ce jour il n'y aura plus ni mérites ni démérites, attendu que le mérite et le démérite sont nécessairement en connexion avec quelque bien ou quelque mal ultérieur. Mais le jour du jugement sera la consommation finale du bien et du mal, tellement qu'à partir de ce moment, il ne s'ajoutera plus à la somme totale aucun bien ni aucun mal. La bonne volonté chez les élus ne sera donc plus un mérite, mais une récompense; et de même, chez les damnés, la mauvaise ne sera pas un démérite, mais une peine. Mais, en attendant ce dernier jour, quelques-uns soutiennent que les élus méritent, tandis que les damnés déméritent. Cela ne saurait se rapporter au principal, puisqu'à cet égard les uns et les autres sont dès lors parvenus à un terme fixe. Mais il se peut que cela ait lieu d'une manière accidentelle pour les peines comme pour les récompenses. Et c'est ce qui se comprend, surtout chez les démons et chez les anges, puisque les derniers augmentent leur béatitude en servant au salut de quelques âmes, tandis que les autres augmentent leur *damnation* en perdant, au contraire, des âmes.

7° *Les damnés conservent-ils la connaissance de ce qu'ils ont su dans le monde?*

On objecte que la considération de ce que l'on connaît est une source de jouissance. Mais il faut dire que les damnés n'auront cette considération qu'autant que leur peine pourra en recevoir de l'augmentation. Comme chez les élus tout devient matière de joie, chez les damnés tout doit devenir matière de douleur, et rien de ce qui est capable de causer de la douleur ne doit leur manquer, afin que leur misère soit parfaite. Les damnés contempleront donc les péchés qu'ils ont commis et qui sont la cause de ce qu'ils souffrent, et, d'autre part, les biens qu'ils ont eus et dont ils sont dépouillés pour toujours. Ils considéreront aussi l'imperfection du mode de connaissance dont ils ont joui sur la terre et songeront qu'ils sont à jamais privés du mode parfait qu'ils auraient pu acquérir.

8° *Les damnés pensent-ils quelquefois à Dieu?*

Les damnés ne sont pas capables de penser à Dieu tel qu'il est; mais ils pensent à lui par accident, en tant qu'ils ressentent les effets de sa justice. En effet, de cette façon la pensée de Dieu pouvant servir à augmenter leurs peines, ils doivent l'avoir.

9° *Les damnés voient-ils la gloire des bienheureux?*

Comme saint Luc dit que le mauvais riche vit Lazare dans le sein d'Abraham, les damnés, avant le jour du jugement, voient les bienheureux dans leur gloire, non qu'ils puissent connaître cette gloire telle qu'elle est, mais ils savent simplement que ces âmes jouissent d'une félicité ineffable. C'est pour eux une torture, tant à cause de l'envie qu'ils en ressentent qu'en ce qu'ils se désolent d'avoir perdu un si grand bien. Mais, après le jour du jugement, ils seront entièrement privés de cette vision, et cependant leur peine n'en sera pas diminuée. Tout au contraire, elle croîtra, parce qu'ils garderont souvenir de ce spectacle dont ils auront été témoins avant ou pendant le jugement, et qui sera dès lors pour eux un tourment. Ils seront même encore tourmentés d'une autre façon en voyant qu'ils sont dépossédés du moyen de l'apercevoir davantage.

Nous allons terminer cette rapide analyse de la *damnation* selon saint Thomas par le résumé de sa doctrine sur la manière dont les saints se comportent à l'égard des damnés.

Ici trois questions seulement à considérer.

1° *Les bienheureux voient-ils du haut du ciel le supplice des damnés?*

On objecte que l'avantage de la faculté de la vision dépend en partie de la beauté de ce qui est soumis à la vue; que la jouissance des bienheureux devant être parfaite, il est donc impossible qu'ils assistent à cet effroyable et ignominieux supplice des damnés. Mais il est écrit dans Isaïe : « Ils sortiront, et ils verront les cadavres de ceux qui m'ont offensé. » En effet, c'est aux bienheureux que cette parole s'adresse. Rien ne doit leur être ôté de ce qui est capable de contribuer à la perfection de leur béatitude. Or on connaît d'autant mieux une chose qu'on la compare avec la chose contraire, attendu que, dans l'opposition, les contraires s'éclairent. Par conséquent, pour que la béatitude des saints leur soit le plus agréable possible et qu'ils en rendent à Dieu de plus ferventes actions de grâces, il leur sera accordé de voir distinctement le supplice des damnés.

2° *Les bienheureux compatissent-ils à la misère des damnés?*

On objecte que la compassion est une suite naturelle de la charité, et que la charité des bienheureux étant parfaite, la misère des damnés ne peut manquer de leur inspirer une compassion extrême. On objecte, en outre, que les bienheureux ne peuvent pas être plus étrangers à la compassion que Dieu, qui ne dédaigne pas de compatir à nos misères, et qui prend de là le nom de miséricordieux; que, par conséquent, on ne saurait leur refuser d'être miséricordieux. Mais il suffit de considérer que celui qui compatit au malheur d'un autre le partage jusqu'à un certain point. Les bienheureux ne pouvant ressentir aucun mal, il est donc impossible qu'ils soient émus d'aucune compassion pour les damnés. D'ailleurs, cela s'explique en ce que l'on ne peut concevoir que les bienheureux soient animés d'une miséricorde déraisonnable. Or, le sort des damnés étant arrêté, et les bienheureux ne le pouvant changer, leur compassion à l'égard des malheureux serait tout à fait déraisonnable; par conséquent, ils ne l'éprouveront point.

3° *Les bienheureux prennent-ils plaisir au supplice des damnés?*

On objecte que les bienheureux ne peuvent se réjouir du supplice des damnés; car, pour prendre plaisir au mal d'autrui, il faut être animé par la haine, et la haine est un sentiment que les bienheureux ne sauraient éprouver; de plus, que les bienheureux sont comme Dieu, et que Dieu ne se réjouit pas de nos peines; enfin, qu'une chose blâmable chez les hommes ne peut se rencontrer chez les élus; or il est certain que les hommes sont criminels lorsqu'ils se divertissent des malheurs de leurs semblables, et louables, au contraire, quand ils y prennent part. Donc il doit en être de même des bienheureux. Mais le Psalmiste dit : « Le juste se réjouira lorsqu'il verra la vengeance. » Il faut donc répondre que, lorsque les élus prendront plaisir au supplice des damnés, ce ne sera pas pour ce supplice même, mais accidentellement, en ce qu'ils y admireront d'abord un des spectacles de la justice de Dieu, et qu'ils auront, en outre, la joie de se sentir exempts des tortures dans lesquelles ils verront souffrir les damnés.

Voici, en effet, la phrase par laquelle se termine ce fameux *Livre des sentences* qui domina le moyen âge : « Les bienheureux, sans avoir besoin de sortir de la place qu'ils occupent, en sortiront cependant en quelque manière, grâce à la faculté d'intelligence et de vision distincte, afin de considérer les tortures des impies, et, en les voyant, non-seulement ils ne ressentiront aucune douleur, mais ils seront comblés de joie, et ils rendront grâces à Dieu de leur délivrance, en assistant au spectacle de l'ineffable calamité des impies. »

Inutile de dire que nous ne prétendons point nous amuser à réfuter une à une toutes ces arguties imaginées pour soutenir des doctrines si impitoyables et si grotesques. De telles monstruosités se réfutent d'elles-mêmes; pour en faire justice, il suffit de les exposer, et leurs contradictions éclatent aussitôt avec toute la clarté de l'évidence. Est-ce que la divinité n'abdiquerait pas, si elle se rabaissait au rôle que lui prêtent les théologiens? Car ce Dieu, pour ceux qui veulent y croire, peut-il être autre chose que l'idéal du vrai, du beau et du bon? et les misérables absurdités que nous venons d'analyser sont-elles, oui ou non, conformes à cet idéal dont le besoin tourmente le cœur et la raison de l'homme?

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer l'exposé de ces affreuses doctrines qu'en reproduisant le jugement que Pierre Leroux a porté sur elles : « Il m'a fallu, dit-il, je l'avoue, faire effort pour retenir ma plume qui se révoltait sous ma main en transcrivant de pareilles horreurs. Il s'exhale, en effet, de ces impitoyables sentences un esprit d'inhumanité qui fait à chaque coup frémir le cœur. Aussi ne sera-ce pas un médiocre sujet d'étonnement pour la postérité, que des hommes religieux aient pu se faire de Dieu et de ses saints de si abominables images. On ne comprendra pas qu'ils aient pu aimer Dieu lorsqu'ils le jugeaient si cruel, ni respecter les saints en se les représentant si insensés. On admirera sans doute, et je l'admire profondément aussi, que la piété ait eu chez eux assez de puissance pour se soutenir contre de telles croyances, et la grandeur de leur égarement donnera au monde une belle mesure de leur foi. Mais si aucune force ne peut aller contre notre conscience et nous obliger, en dépit du sens de mansuétude qui règne dans le fond de notre âme, à nous figurer la personnalité infinie sous les traits d'un ordonnateur d'auto-da-fé, et les sublimes créatures appelées par elle dans les mondes célestes comme des spectateurs de ces abominables spectacles, aucune force non plus ne sauvera la théologie romaine de sa perte. En vain, avertis par la réprobation croissante que leur dogme soulève, ses derniers défenseurs essayeraient-ils, comme quelques-uns l'ont déjà fait, de le faire disparaître; il est trop profondément enraciné dans leur système pour qu'on puisse l'en arracher sans tout déchirer en même temps. »

Le penseur socialiste ajoute : « Il faut donc que ces nobles instincts d'humanité dont l'Evangile a fondé l'impérissable empire fassent naître parmi nous une doctrine de pénalité plus conséquente à la bonté de Dieu, plus conforme à la charité qui remplit toute la création, plus croyable, et partant plus efficace, plus rapprochée enfin du mythe du purgatoire que de celui de l'enfer. Ainsi, ce même attendrissement des cœurs, qu'aura déterminé la clôture de la période de christianisme qui a pris origine dans Jérusalem et dans Rome, deviendra le principe d'une période nouvelle, d'autant plus instante à l'heure qu'il est, que la foi dans la justice de Dieu est en danger de se perdre quand les peuples n'entendent enseigner de Dieu qu'une justice fabuleuse. »

Pour nous, nous ne partageons point ces espérances et nous ne croyons point de long temps encore à la transformation des croyances théologiques. Nous savons que l'homme doit faire le bien, parce que c'est le bien; qu'il doit éviter le mal, parce que c'est le mal; que là est toute la loi du devoir. Nous le répéterons encore : quand l'homme fait le bien parce que c'est le bien, il trouve dans son âme, dans sa conscience intime, sa plus belle récompense, et il la trouve aussi dans l'âme de ses frères qui l'admirent et lui rendent témoignage; s'il fait le mal, au contraire, c'est dans sa conscience qu'il trouvera son châtiment. Mais, avant que nous ayons fait litière de tous les préjugés, bien des gens se croiront dam-

nés encore. A ceux-là nous voulons donner un avant-goût du sort qui les attend.

« Sachez donc, vous tous qui faites gras le vendredi, que l'on vous plonge, dit saint Jean Chrysostome, dans une eau bouillante, qu'une fièvre brûlante se déclare tout à coup dans vos membres. Vous frissonnez d'horreur et d'épouvante : pensez donc au feu de l'enfer, représentez-vous-en les ardeurs dévorantes. Vous ne supporteriez pas ni ce bain ni cette fièvre brûlante; comment supporterez-vous ce torrent de feu qui tombe du haut de ce tribunal vengeur, et prend sa source dans la justice suprême? Alors, frémissements, grincements de dents, supplices, angoisses sans consolation; nul secours, nul adoucissement, pleur universel, pleur de tous les moments; montagnes de feu sans cesse appesanties sur la tête des réprouvés; sous leurs yeux, rien que des compagnons d'infortune, des ténèbres effroyables qui enveloppent leurs âmes d'une sombre solitude. Le feu qui règne dans cette horrible enceinte n'en éclaire pas plus l'épaisse nuit qu'il ne détruit les corps qu'il pénètre. Tous les châtiments, toutes les tortures à la fois. »

On s'étonnera peut-être de voir affirmer aussi catégoriquement ce qui se passe si loin de nous, et l'on se demandera qui donc a pu aller y voir. Sachez que l'on a fait le voyage, et plusieurs fois encore. Bède le Vénérable parle d'un moine de son couvent qui y fut conduit par saint Nicolas, et de la bouche duquel il a recueilli la narration suivante :

« J'avais saint Nicolas pour conducteur; il me fit parcourir un chemin plat jusqu'à un espace immense, horrible, peuplé de défunts qu'on tourmentait de mille manières affreuses. On me dit que ces gens-là n'étaient pas damnés, que leur supplice finirait avec le temps, et que je voyais le purgatoire. Je ne m'attendais pas à le trouver si rude; tous ces malheureux pleuraient à chaudes larmes et poussaient de grands gémissements. Les uns brûlaient dans un feu violent; les autres se baignaient dans des chaudières de soufre, de poix, de plomb et d'autres métaux qui bouillonnaient vigoureusement et ne puaient pas moins. Les démons faisaient frire ceux-ci dans une poêle, et des serpents venimeux mordaient ceux-là avec leurs longues dents. Depuis que j'ai vu toutes ces choses, je sais bien que, si j'avais quelque parent dans le purgatoire, je vendrais ma chemise et je souffrirais mille morts pour l'en tirer. Un peu plus loin, j'aperçus une grande vallée où coulait un épouvantable fleuve de feu qui s'élevait en tourbillons à une hauteur énorme. Au bord de ce fleuve, il faisait un froid si intense, qu'il est impossible de s'en faire une idée. Saint Nicolas m'y conduisit, et me fit remarquer les patients qui s'y trouvaient, en me disant que c'était encore le purgatoire. En pénétrant plus avant, nous arrivâmes en enfer. C'était un champ aride, couvert d'épaisses ténèbres, coupé de ruisseaux de soufre bouillant, comme on le présume bien. On ne pouvait y faire un pas sans marcher sur des insectes hideux, difformes, extrêmement gros et jetant du feu par les narines. Ils étaient là pour le supplice des damnés, qu'ils tourmentaient avec les démons. Ceux-ci, avec des crochets de fer ardent, frappaient les âmes coupables en les jetant dans des chaudières, où ces pauvres âmes se confondaient avec le liquide bouillant; après cela, on leur rendait leur première forme pour de nouvelles tortures. Ces tortures se faisaient en bon ordre, avec une variété infinie et une prestesse surprenante. Il est vrai que chacun était tourmenté selon ses crimes; les sodomites, par exemple, étaient obligés de se joindre charnellement, et d'une manière conforme à leurs anciens goûts, avec de grands monstres brûlants, à la mine épouvantable. Plus loin, je remarquai, dans des bains chauds et des fournaises ardentes, les prieurs de moines qui expiaient leur intolérance, leur hypocrisie et le peu de soin qu'ils avaient pris de leur troupeau. J'aperçus des religieux à qui les démons faisaient avaler des charbons parce qu'ils avaient mangé des pommes et des prunes avec un sentiment de volupté damnable. »

Un peu de statistique : l'Eglise canonise par individus, elle damne par catégories et par masses, et un calcul est facile à faire pour se convaincre combien, d'après elle, est petit le nombre des élus. Des 800 millions d'habitants qui peuplent le globe, retranchez d'abord 650 millions qui appartiennent aux autres religions; sur les 150 millions de catholiques, c'est faire la part bien large que d'admettre que le tiers est sauvé. C'est donc à 700 millions, sur 800, qu'il faut porter le nombre des damnés. V. ENFER.

DAMNÉ, ÉE (da-né) part. passé du v. Damner. Condamné aux peines de l'enfer : *Etre* DAMNÉ. *C'est être déjà* DAMNÉ *que de craindre trop de l'être.* (Mme de Sév.) *Un ami de saint Bruno fut* DAMNÉ *pour s'être félicité en mourant d'avoir mené une vie irréprochable.* (B. Const.)

— Par exagér. Cruellement tourmenté : *Que de gens sont* DAMNÉS *sur la terre!*

— Fam. Qui tourmente comme un démon : *Cette* DAMNÉE *fièvre ne veut plus me quitter. Ces* DAMNÉES *femelles ne savent ce qu'elles veulent.* (Balz.) ‖ Funeste, fatal : *Notre capitaine n'eut-il pas la* DAMNÉE *curiosité d'aller voir ce navire de plus près!* (E. Sue.) *Enfin la* DAMNÉE *porte tourna sur ses gonds, et nous reprîmes le chemin par où nous étions venus.* (T. Gaut.) ‖ Qui a la finesse, la ruse d'un démon : *Ces* DAMNÉS *Egyptiens étaient si rusés pour cacher l'entrée de leurs terriers funèbres!* (Th. Gaut.) ‖ Personne détestable, abominable : *Ce* DAMNÉ *fournisseur n'arrivera pas!*

— Loc. fam. *Etre l'âme damnée de quelqu'un*, Etre pour lui d'un dévouement aveugle, sans bornes; être toujours et partout à ses ordres : *Ne craignez pas qu'il refuse, c'*EST *son* ÂME DAMNÉE. *Ils devinrent les instruments de l'abbé Dubois, puis ses confidents, et ce que, en langage commun, on appellerait ses* ÂMES DAMNÉES. (St-Sim.) *Monsieur Turcaret, dites un peu à votre* ÂME DAMNÉE, *à ce M. Rafle, qu'il me traite plus humainement la première fois que j'aurai besoin de lui.* (Le Sage.) ‖ *Souffrir comme une âme damnée*, Endurer des souffrances atroces.

— Substantiv. Personne condamnée aux supplices de l'enfer : *Un* DAMNÉ. *Une* DAMNÉE. *Les* DAMNÉS *ne se haïssent pas moins les uns les autres qu'ils ne haïssent les démons.* (Boss.)

Jette un cri vers le ciel, ô chantre des enfers;
Le ciel même aux *damnés* envîra tes concerts.
LAMARTINE.

— *Souffrir comme un damné*, Eprouver des douleurs horribles : *Souffrez-vous beaucoup? demandait le médecin Bouvard à Terray. — Oui,* COMME UN DAMNÉ. — *Quoi! déjà?*

Malgré la pourpre et le chapeau de Rome,
D'un rhume affreux tout près de trépasser,
Un vieux prélat, comme eût fait un saint homme,
Honneurs, plaisirs s'en allait délaisser.
Les maux de Job et la terreur du gouffre
Vous l'assiégeaient secondés d'un docteur.
Vers l'homme noir il se tourne : « Ah! *je souffre*
Comme un damné! — Quoi! déjà, monseigneur!
***

— Rem. Cette réponse, dit-on, a été faite aussi par Louis-Philippe à M. de Talleyrand mourant.

— **Antonymes.** Bienheureux, élu, enfant de lumière, juste, saint.

— **Encycl.** V. DAMNATION et ENFER.

Damné par manque de foi (LE), en espagnol *El condenado por desconfiado*, drame espagnol, en vers, de Tirso de Molina. C'est une des conceptions les plus étranges et les plus puissantes de ce moine, Gabriel Tellez, qui écrivit sous le pseudonyme de Tirso de Molina. Le caractère particulier des drames de Tellez, c'est l'intervention du surnaturel dans les choses de la vie. Chez lui le surnaturel n'intervient pas seulement sous la forme d'un ange ou d'un démon, comme le *deus ex machina* du dénoûment, il est le fondement et la raison même de la pièce. Et à quelle puissance d'effets arrive le poëte avec ces moyens surnaturels, étant données la foi catholique qui l'anime, la croyance aveugle des masses qui l'écoutent! Voyez l'idée première de cet étrange drame du *Damné!* Voici un moine, un ermite qui, parmi ses pénitences, ses macérations, craint encore de n'avoir pas assez fait pour Dieu, et ses craintes se manifestent à lui sous la forme d'un songe où un ange lui apparaît pesant dans une balance ses bonnes et ses mauvaises actions, et faisant pencher le plateau du côté de ces dernières. L'ermite est à peine éveillé qu'un autre ange lui apparaît; mais cette fois c'est le démon, métamorphosé. Voulant détourner l'ermite du bon chemin, il lui apprend que Dieu, pour éprouver sa foi, a joint ses destinées futures à celles d'un mauvais sujet, un certain Enrico. C'est un arrêt irrévocable; il aura, à sa mort, le même sort que ce gentilhomme. Or Enrico est un homme de sac et de corde, voleur de grands chemins, bretteur, coureur de femmes, amant d'une fille, Celia, dont il exploite la beauté vénale. Le pauvre ermite a fui le monde, a vécu au désert, a mangé des racines et bu de l'eau saumâtre pendant dix ans, et le voilà lié au sort d'un misérable. Il s'indigne d'une pareille injustice, et, manquant de confiance en Dieu, il se dit que, pour être damné plus tard, autant vaut mener joyeuse vie sur cette terre. Il jette donc le froc aux orties et s'efforce de trouver Enrico, pour devenir son compagnon de débauches et de vols. Toute cette exposition est admirable; certaines parties, comme les prières de Paulo, ont le calme et la fraîcheur d'une églogue. Les scènes suivantes, plus dramatiques et plus heurtées, n'ont ni moins de relief ni moins de poésie. Avant que l'ermite ait rejoint Enrico, une voix se fait entendre sur son chemin : « Si grand pécheur qu'il soit, que nul ne désespère de la miséricorde divine! » C'est l'avis d'un jeune berger occupé à tresser une couronne de fleurs, et qui s'évanouit en fumée avant que Paulo ait pu en tirer les éclaircissements que lui faisait désirer cette apparition. Plus tard, il voit le même berger, la même couronne, mais le berger en effeuille les fleurs avec découragement. Il y a dans cette allégorie, souriante et pleine d'espérances dans la première apparition, funèbre dans la seconde, une profonde poésie. Ce que Tellez excelle surtout à peindre, ce sont les coutumes villageoises, les mœurs des bandits et des courtisanes. Ce poëte, qui écrivait du fond d'un cloître, et qui n'a peut-être connu la femme que dans ses rêves, l'a peinte, la courtisane surtout, avec un relief et une vérité qui étonnent.

Mais nous sommes contraint d'abréger cette analyse. Enrico est sauvé, et l'on voit son âme emportée au ciel par deux anges, parce que, malgré ses mauvaises actions, il n'a jamais douté de Dieu, et s'est saintement confessé à sa dernière heure; que de plus, un jour, payé pour assassiner un vieillard, il recula parce que ce vieillard ressemblait à son père, bonne action qui devait lui être comptée. L'ermite, au contraire, sourd aux avertissements du ciel, a refusé les sacrements, doutant que Dieu pût lui pardonner de si grandes fautes. On le voit, au tableau final, entouré des flammes de l'enfer. « Si vous cherchez Paulo, s'écrie-t-il d'une voix lamentable, le voici, le corps enveloppé de flammes. Je n'attribue à personne la faute des tourments que je souffre; c'est moi qui en suis le seul auteur, puisque j'ai consommé ma perte. Dieu aujourd'hui me juge et me dit : « Descends, maudit de mon Père, au centre » des obscurs abîmes, où tu dois subir ta » peine. » Que mes parents soient maudits pour m'avoir engendré, et que je sois aussi maudit puisque j'ai perdu la foi! »

El condenado por desconfiado se trouve dans les *Comedias escogidas de Tirso de Molina* (Bibliothèque des auteurs espagnols, Rivadeneyra, in-4°). Il a été traduit, sous le titre que nous lui avons donné, par M. Alphonse Royer (*Théâtre de Tirso de Molina.* Paris, 1863, in-12).

DAMNER v. a. ou tr. (da-né — du lat. *damnare*, condamner; de *damnum*, dommage, perte, dont la racine est *demô*, j'ôte, j'enlève, je retranche). Condamner aux supplices éternels des damnés : *Les dévots peuvent croire que Dieu* A DAMNÉ *Voltaire; mais je crois en mon âme et conscience qu'il lui a fait miséricorde.* (La Harpe.)

Un des plus beaux esprits de France,
Dévoré par la fièvre, était sans espérance.
— Courez au confesseur; ceci n'est point un jeu,
Dit quelqu'un à sa ménagère.
— Pourquoi, répondit-elle? Eh! qu'en a-t-il affaire?
A-t-il l'esprit d'offenser Dieu?
Vous le connaissez mal, tous autant que vous êtes;
Voilà vingt ans que je le sers;
Il est presque aussi simple, aussi sot que les bêtes
Avec qui tous les jours il s'amuse en ses vers.
Tenez, lisez, messieurs, tout cet enfantillage;
Pourrez-vous croire, après cela,
Que Dieu puisse avoir le courage
De *damner* ce pauvre homme-là?
***

Ce pauvre homme-là, c'était La Fontaine. ‖ Etre la cause de la damnation de : *Cet enfant me* DAMNERA. *Les plaisirs innocents* ONT DAMNÉ *le mauvais riche pour avoir été trop goûtés.* (Boss.) *La théologie* A DAMNÉ *plus de chrétiens que la charité n'en a nourris.* (Proudh.) ‖ Déclarer damné : *Ne nous* DAMNEZ *pas pour si peu. Le monde* DAMNE *sur des faits; Dieu absout sur les sentiments.* (Mme C. Bachi.) *Sur le globe entier, les prêtres maudissent, persécutent,* DAMNENT *au nom de Dieu.* (A. Martin.)

Respecte ces mortels, pardonne à leur vertu;
Ils ne t'ont point *damné*, pourquoi les *damnes-tu?*
VOLTAIRE.

— Fam. *Faire damner*, Torturer, tourmenter extrêmement : *Tu me* FAIS DAMNER. *Cette demoiselle de compagnie était la véritable maîtresse au logis; elle payait les marchands et* FAISAIT DAMNER *les domestiques.* (A. de Musset.)

Vous me *feriez damner*, ma mère; je vous dis
Que j'ai vu de mes yeux un crime si hardi.
MOLIÈRE.

— *Dieu me damne!* Juron qui n'a de valeur précise que par les circonstances dans lesquelles on l'emploie : DIEU ME DAMNE! *voilà qui est bon.* DIEU ME DAMNE! *voilà son portrait véritable.* (Mol.) *Je crois,* DIEU ME DAMNE! *que cette petite est devenue spirituelle.* (E. Sue.) *Mais,* DIEU ME DAMNE! *je crois qu'il se permet de donner des ordres.* (Scribe.) ‖ Dans le Midi, on dit ordinairement *Diou me damne!*

Se damner v. pr. Attirer sur soi les peines éternelles : *Ce n'est pas Dieu qui damne; c'est l'homme qui* SE DAMNE *lui-même.* (Barthél.)

. . . . . Le pèlerin
Se donnerait cent fois au diable,
Et *se damnerait* en chemin.
CHAPELLE et BACHAUMONT.

Chétifs mortels, insensés et coupables,
De tant d'horreurs à quoi bon vous noircir?
Ah! malheureux, qui péchez sans plaisir,
Dans vos erreurs soyez plus raisonnables;
Soyez au moins des pécheurs fortunés;
Et puisqu'il faut que vous soyez damnés,
Damnez-vous donc pour des fautes aimables.
VOLTAIRE.

Un jeune amant brûlait pour Araminte,
Bonne, dévote, et voulant être sainte,
Dont il séchait et lui criait merci,
La requérant de volupté profane,
Disant : « Cédez, ou bien je meurs ici, »
Et tels propos que la vertu condamne.
La belle, enfin, d'un air modeste et doux,
S'arrange et dit : « Puisque avis ni courroux
Ne peuvent rien sur votre flamme impie,
Et que toujours vous conservez l'envie
De *vous damner*, allons donc, *damnez-vous.* »
***

— Fig. S'impatienter :

J'entends dire chaque jour,
De la fenêtre où je *me damne* :
« La maison de monsieur Vautour
Est celle où vous voyez un âne. »
DÉSAUGIERS.

— **Antonymes.** Sauver.

DAMNONIENS, peuple de la Grande-Bretagne, désigné aussi sous le nom de DUMNONIENS. V. ce mot.

DAMO s. m. (da-mo). Ornith. Un des noms vulgaires de l'effraie.

DAMO, île de la mer des Indes. V. DAO.

DAMO, fille de Pythagore. Dès son enfance, elle cultiva, sous la direction de son père, les sciences et la philosophie, et elle y fit de tels progrès, que sa renommée s'étendit au loin et qu'elle put ouvrir une école, à laquelle accoururent de toutes parts un grand nombre de jeunes filles. Elle leur faisait promettre, avant toute chose, de rester vierges.

Quand Pythagore mourut, ce fut à sa fille Damo qu'il confia tous ses écrits, mais avec défense de les publier. On raconte qu'elle observa si inviolablement cet ordre que, pauvre, sans ressources, et pouvant tirer une grande somme des manuscrits de son père, elle aima mieux rester dans l'indigence que de violer la dernière volonté exprimée par lui. Il est de belles actions répréhensibles, et nous devons regretter celle de Damo. Par elle ont péri les œuvres du célèbre philosophe de Samos. Son système de métempsycose, ses théories des nombres, qui avaient excité à un si haut point l'admiration de l'antiquité, les œuvres de ce génie qui réunit la triple gloire du savant, de l'orateur et de l'écrivain, sont perdues, ou du moins ne sont que des échos probablement infidèles.

DAMOCLÈS, courtisan célèbre et légendaire, qui vivait sous Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, vers l'an 400 av. J.-C.; célèbre, disons-nous, non certes par ses vertus ou par les services qu'il rendit à sa patrie — on sait trop bien ce que courtisan veut dire — mais par la leçon philosophique que lui donna Denys, et qui a été maintes fois racontée et commentée par les historiens, les philosophes et les poëtes. Ce favori fatiguait le tyran par la continuité et la bassesse de ses adulations; comme tous les courtisans ses confrères, il faisait de son maître l'homme le plus grand, le plus puissant et surtout le plus heureux qui existât; il ne cessait d'exalter devant lui les avantages et le bonheur de la royauté. Le tyran résolut d'initier ce flatteur impudent aux jouissances de la grandeur, et il eut recours pour cela à une allégorie spirituelle, qui ferait honneur à un calife oriental. Un jour que Damoclès ressassait son thème banal sur la vie heureuse des princes : « Je veux t'en faire juge, » lui dit Denys. Il l'invita alors à prendre sa place pendant un jour, et donna des ordres pour que Damoclès fût traité en roi. Revêtu d'habits magnifiques, le courtisan s'installe sur un lit d'honneur, le front ceint du diadème; de belles et jeunes esclaves sont chargées de lui obéir; la table la plus splendide est dressée devant lui, et desservie par elles; les mets et les vins les plus délicieux de Sicile lui sont prodigués; une douce musique ajoute au charme de la fête. Damoclès nage dans les délices; mais, au milieu de ce banquet, Denys l'invite à regarder au-dessus de lui; il porte les yeux à la voûte de la salle, et y voit suspendue, au-dessus de sa tête, une épée nue, que retenait seulement un crin de cheval. Pâle de terreur et tout tremblant, il laisse échapper la coupe de ses mains; ces mets succulents, ces vins exquis, ces belles esclaves, n'ont plus rien qui le charme. Se levant tout éperdu, il conjure Denys de mettre un terme à sa royauté : il avait compris ce que c'est que le bonheur d'un tyran.

Horace fait allusion à cette histoire dans son ode 1re du livre III (vers 17 et suivants), pour exprimer d'une manière générale les craintes qui agitent le méchant heureux, au sein des plaisirs et de la puissance, et qui l'empêchent toujours d'en jouir pleinement :

Districtus ensis cui super impia
Cervice pendet, non Siculæ dapes
Dulcem elaborabunt saporem;
Non avium citharæque cantus
Somnum reducent : somnus agrestium
Lenis virorum non humiles domos
Fastidit, umbrosamve ripam,
Non zephyris agitata Tempe.

« Sous l'épée nue qui pend sur la tête du méchant, ni les mets délicats de Sicile n'ont de douce saveur pour lui, ni le chant des oiseaux et l'harmonie des cithares ne lui amènent le sommeil; le doux sommeil, qui ne dédaigne ni l'humble toit des hommes agrestes, ni la rive ombreuse des ruisseaux, ni les tranquilles Tempé qu'agitent les zéphyrs. »

Cicéron a fait aussi, avec beaucoup de charme et d'esprit, le récit de cette aventure dans les *Tusculanes*. La leçon si vigoureusement donnée au courtisan par son maître n'a pas besoin de commentaires. De tous les faits historiques qui ont laissé une trace dans la langue, l'épée de Damoclès est le plus connu, le plus fréquemment rappelé par les écrivains et les orateurs. C'est le danger craint ou prévu qui peut frapper un homme au milieu d'une apparente prospérité.

Un écrivain a dit : « La voûte des cieux est pour le criminel comme celle de la salle du *festin de Damoclès*, d'où pendait une épée sur sa tête. »

Et Alfred de Musset, dans ses *Confessions d'un Enfant du siècle* :

« On raconte que Damoclès voyait une épée sur sa tête; c'est ainsi que les libertins semblent avoir au-dessus d'eux je ne sais quoi qui leur crie sans cesse : « Va, va toujours, *je ne* « *tiens qu'à un fil.* »

Voltaire, dans un de ses moments d'humeur causés par les boutades de Frédéric, écrivait à un de ses amis :

« J'ai envie de faire pour mon instruction un petit dictionnaire à l'usage des rois. *Mon ami* signifie *mon esclave; mon cher* veut dire *vous m'êtes plus qu'indifférent; soupez avec moi ce soir* signifie *je me moquerai de vous ce soir*. Le dictionnaire pourrait être long. » Puis il ajoutait : « Je suis très-souffrant, et, pour comble, je soupe avec le roi : ce sera *Damoclès chez Denys.* »

L'épée de Damoclès n'a pas moins inspiré la poésie que la prose. Victor Hugo y fait allusion dans ces vers des *Odes et Ballades* :

Ainsi donc aujourd'hui, demain, après encore,
Il faudra voir sans toi naître et mourir l'aurore,
Sans toi, sans ton sourire et ton regard joyeux!
. . . .
Pourtant, il faut encore, à tant d'ennuis en proie,
Dans mes lettres du soir t'envoyer quelque joie,
Dire : « Console-toi, le calme m'est rendu; »
Quand je crains chaque instant qui loin de toi s'écoule,
Et qu'inventant des maux qui t'assiégent en foule,
Chaque heure est sur ma tête un *glaive suspendu*.

Dans leur poésie si pittoresquement imagée, Barthélemy et Méry ne pouvaient guère oublier un emblème si frappant :

VILLÈLE.
Quel moment pour manger un repas!
. . . .
Quand nous sommes bloqués, quand les soldats bourgeois
Pour nous huer demain éclaircissent leur voix!
N'as-tu pas vu, parmi les guirlandes de fête,
Le *fer de Damoclès suspendu sur ta tête*,
Ou le doigt précurseur de l'aveugle destin
Tracer des mots hébreux sur les murs du festin?
PEYRONNET, *riant*.
Mais, mon cher président, quel ordre tyrannique
Vous fait chausser ce soir le cothurne tragique?

« Dans les circonstances exceptionnelles où nous sommes placés, un appel sincère au pays est peut-être le seul moyen d'échapper aux difficultés qui nous pressent et de résoudre enfin cette question romaine qui est suspendue, comme une *épée de Damoclès*, sur notre tranquillité intérieure, sur le repos de l'Europe, sur toutes les transactions. »
EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE.

« Ah! les membres du jury ne veulent pas me recevoir, disait Marcel; je vois distinctement leur idée, ils veulent me faire brûler mes pinceaux. Ils espèrent peut-être, en me refusant ma *Mer Rouge*, que je vais me jeter dedans par la fenêtre du désespoir. Mais ils connaissent bien mal mon cœur humain, s'ils comptent me prendre à cette ruse grossière. Je n'attendrai même plus l'époque du Salon. A compter d'aujourd'hui, mon œuvre devient le *tableau de Damoclès* éternellement suspendu sur leur existence. Maintenant je vais, une fois par semaine, l'envoyer chez chacun d'eux, à domicile, au sein de leur famille, au plein cœur de leur vie privée. »
HENRI MURGER.

« Arétin était marchand de louange ou de calomnie. Sa parole, c'était l'*épée de Damoclès* suspendue sur tout le monde. C'était un puissant et infâme journaliste qu'on peut regarder comme le créateur du *chantage*. N'a-t-il pas fait chanter François Ier et Charles-Quint, sans compter les mille petits souverains de l'Italie? »
ARSÈNE HOUSSAYE.

« Mon tailleur a pourri mon existence. Je lui dois 5,367 fr., à ce qu'il dit. Cet homme a été le tourment de ma vie. Peu de jours se sont passés sans qu'il soit venu suspendre sur ma tête sa *facture de Damoclès*. Par ses réclamations inconsidérées, il m'a brouillé avec mon père, il a détruit ma considération et mon crédit dans le quartier. »
JULES NORIAC.

« Le coucou est l'ogre, le cauchemar de toutes les espèces chanteuses qui nourrissent leurs petits avec des insectes; c'est l'*épée de Damoclès* constamment suspendue au-dessus de leur nid. C'est un fléau dont l'atteinte, toujours mortelle, semble choisir ses victimes parmi les plus intéressantes familles. »
TOUSSENEL.

« Si vous vous permettez le moindre geste, la moindre parole un peu trop vive; si vous parlez un peu trop haut, vous entendez cette phrase sibilante et vipérine : « Ce n'est pas » M. Deschars qui se conduirait ainsi! Prends » donc M. Deschars pour modèle. » Enfin l'imbécile M. Deschars apparaît dans votre ménage à tout moment et à tout propos. Ce mot : « Vois donc un peu si M. Deschars se permet » jamais... » est une *épée de Damoclès*, ou, ce qui est pis, une épingle, et votre amour-propre est la pelote où votre femme la fourre continuellement. »
HONORÉ DE BALZAC.

« Je ne peindrai point cette belle vallée si connue, si célèbre, si digne de l'être; ces roches trop verticales peut-être, dont l'aridité contraste avec la parure des champs du Bigorre; ce pic du Midi suspendu sur leurs tranquilles retraites, comme l'*épée du tyran sur la tête de Damoclès*... Menaçants boulevards qui me font trembler pour l'élysée qu'ils renferment. »
RAMOND.

« Si le *cancan* révolte à bon droit la pudeur de nos sergents de ville, c'est sa faute; il a le grand tort de ne pas s'appeler boléro. Aussi ne lui accorde-t-on qu'une tolérance menaçante, et le *verrou de Damoclès*, sans cesse suspendu sur sa tête, refroidit singulièrement ses ébats, ce qui lui ôte tout caractère drôlatique, et finira, si messieurs les étudiants n'y prennent garde, par en faire une danse rectiligne et académique. »
FÉLIX MORNAND.

« Redoutant une apoplexie, cette *épée de Damoclès* des vieillards sanguins et replets, il avait exigé que son cocher et son valet de chambre apprissent à saigner, et, par surcroît de précaution, il portait toujours sur lui une petite trousse garnie, entre autres instruments, d'une lancette. »
CHARLES DE BERNARD.

« Méritais-je d'être persécuté pour avoir toujours dit, en cent façons différentes, qu'on ne fait jamais de bien à Dieu en faisant du mal aux hommes? Il n'y a que les suffrages, les bontés et les lettres de Votre Altesse Royale qui me soutiennent contre les contradictions que j'ai essuyées dans mon pays. Je regarde ma vie comme la *fête de Damoclès* chez Denys. Les lettres de Votre Altesse Royale et la société de Mme la marquise du Châtelet sont mon festin et ma musique. »
VOLTAIRE.

DAMOCRATES ou **DÉMOCRATES** (Servilius), médecin grec, qui vint habiter Rome au Ier siècle de notre ère, et qui était client de la *gens Servilia*, à laquelle il emprunta son nom de Servilius. Au dire de Galien et de Pline, il était un des médecins les plus remarquables de son temps. Il composa sur son art, en vers iambiques, plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que quelques fragments publiés à Bonn (1833, in-4°).

DAMOCRITE, historien grec, d'une époque inconnue. Il est auteur de deux ouvrages perdus : l'*Art de ranger une armée en bataille*, et *les Juifs*. Dans ce dernier ouvrage, Damocrite rapporte que les Juifs adoraient la tête d'un âne, et qu'ils sacrifiaient chaque année un étranger. On lui a attribué aussi une *Histoire de l'Éthiopie*.

DAMOCRITE, général grec, né à Calydon (Etolie). Il vivait au commencement du IIe siècle avant notre ère. Implacable adversaire des Romains, il s'efforça par tous les moyens d'empêcher ses compatriotes de subir leur domination. Elu stratège des Etoliens en l'an 200, il fit partie l'année suivante d'une ambassade que ceux-ci envoyèrent à Rome, et, de retour en Grèce, il négocia avec Nabis, tyran de Sparte, une alliance contre les ennemis de l'indépendance hellénique. Quinctius Flamininus s'étant rendu en Etolie pour calmer l'irritation des esprits, fut traité par Damocrite avec la dernière hauteur. Enfin la guerre éclata; les Etoliens furent vaincus à la bataille d'Héraclée (191), et Damocrite tomba au pouvoir des Romains. Conduit à Rome et jeté dans les Latomies, il parvint un jour à s'échapper; mais, se voyant sur le point d'être repris, il se perça de son épée.

DAMOCRITE ou **DÉMOCRITE**, statuaire grec natif de Sicyone, qui florissait vers l'an 380 avant notre ère. Elève du sculpteur Pison, il s'est surtout fait connaître par la statue d'Hippus d'Elée, qui remporta le prix du pugilat. Cette œuvre se trouvait à Olympie. Damocrite fit, au dire de Pline, plusieurs statues de philosophes, et, selon Athénée, c'était à un artiste du même nom qu'on devait les coupes d'argent ciselées connues sous le nom de *rhodiennes*.

DAMOISEAU s. m. (da-moi-zô — rad. *dame*). Jeune gentilhomme qui aspirait à être reçu chevalier : *Le* DAMOISEAU *accompagnait la châtelaine. Bientôt on passait à l'office de page ou de* DAMOISEAU *dans le château de quelque baron.* (Chateaub.) ‖ On disait aussi DAMOISEL : *La chevalerie n'était pas transmissible, mais les fils de noble qualifiés de* DAMOISELS, *donzels, etc., avaient seuls le droit d'y prétendre.*

. . . . Un *damoisel*
Brave, de haut lignage et d'antique noblesse.
C. DELAVIGNE.

— Fam. Jeune homme qui fait le beau, l'empressé auprès des dames : *Voilà de mes* DAMOISEAUX *fluets qui n'ont pas plus de vigueur que des poules.* (Mol.) *Après quatre-vingts ans, traîner partout un attirail suranné de petit-maître, faire le gentil et le* DAMOISEAU, *ce n'était plus que le bel esprit tombé dans l'enfance.* (A. Houssaye.)

. . . Je ne suis pas homme à gober le morceau,
Et laisser le champ libre aux yeux d'un *damoiseau*.
MOLIÈRE.

Il est des *damoiseaux* dont l'œillade amoureuse
Accompagne toujours la phrase précieuse.
SANLECQUE.

— Mamm. Nom vulgaire de l'antilope grimme.

— **Syn. Damoiseau, dameret.** V. DAMERET.

— **Encycl.** Hist. Dans le XIe et le XIIe siècle, le titre de *damoiseau* ou *damoisel* était propre aux enfants des rois et des princes. Les Français et les Anglais qualifiaient ainsi les héritiers présomptifs de la couronne, et les Allemands en ont usé de même. On trouve dans l'histoire *damoisel* Pepin, *damoisel* Louis le Gros, *damoisel* Richard, prince de Galles. Philippe de Mouskes, en ses chroniques, appelle le roi saint Louis *damoiseau* de Flandres, parce qu'il était seigneur souverain de ce pays. Ce titre est même demeuré par excellence aux seigneurs de Commercy-sur-Meuse, entre Toul et Bar-le-Duc, franc-alleu qui, en quelque sorte, imitait la souveraineté. Les fils des rois de Danemark et ceux de Suède ont aussi porté ce titre, comme il paraît par l'*Histoire de Danemark* de Pontanus (liv. VII et VIII), et par celle de Suède de Henri Upsal (liv. III).

Dans la suite, les noms de *damoiseau* et *damoiselle* furent donnés aux jeunes gens nobles de l'un et l'autre sexe, aux fils et aux filles de chevaliers et de barons et de gentilshommes qui n'avaient pas encore mérité le grade de chevalier. Dans l'*Amadis des Gaules* (liv. III, chap. III), on lit : « *Damoisel* et escuyer sont arrivés à Novandel, demandant chevalerie, lequel l'ayant reçue n'est plus appelé de tels tiltres, ains seulement du tiltre de chevalier. » Dans les *Regrets au roy Loeys* (Louis IX), l'auteur, parlant d'un fils de saint Louis qui naquit en Asie, et qui fut nommé Tristan, parce qu'il vint au monde dans le temps que la reine était en grande affliction, s'exprime ainsi :

Mort tu as pris l'oisel avecque l'oiseillon;
C'est le biau *damoisel* Jehan Tristan ot non,
Drois fu com un rosel, iex vairs come un faucon,
Des le tens Moysel ne nasqui sa façon.

Au XVIIe siècle, le cardinal de Retz portait encore le titre de *damoiseau;* alors déjà on appelait *damoiseau* un homme qui affectait la recherche des vêtements et une galanterie efféminée. Marca dit que la noblesse de Béarn se divisait en trois corps : les barons, les chevaliers et les *damoiseaux* (*domicellos*), qu'on appelle encore *domingers* en langue du pays.

Damoiseau de don Enrique le Dolent (LE), roman de chevalerie d'un des écrivains les plus distingués de l'Espagne, Mariano Jose de Lara. Le héros de ce roman est un personnage populaire en Espagne, au théâtre, dans les légendes et dans les romances. Macias, surnommé l'Amoureux, était, paraît-il, un poëte gallicien du XVe siècle, tué dans sa prison par le mari d'une dame qu'il courtisait. Lope de Vega, Calderon, Quevedo, Moreto, ont raconté ses aventures ou y ont fait allusion. Jose de Lara en a fait, non pas un poëte, mais un damoiseau, l'écuyer favori du roi de Castille Enrique le Dolent (Henri III). Il a également changé le dénoûment pour avoir l'occasion de décrire un de ces grands tournois du moyen âge que l'Espagne affectionna si longtemps. Du reste, en choisissant Macias pour son héros, il voulait faire un roman de mœurs plutôt qu'un roman historique, et il serait impossible de trouver trace, dans les annales, des faits qu'il raconte, quoique les personnages portent tous des noms connus, et qu'il les ait esquissés avec une grande réalité. Il voulait peindre surtout, comme il le dit, « cet incompréhensible mélange de piété et de passion, de vices et de vertus, de savoir et d'ignorance, qui est le caractère distinctif des siècles du moyen âge. »

On a reproché à Lara d'avoir trop lu Walter Scott; on a même dit qu'il n'en avait fait, dans son *Damoiseau*, qu'une plate et ennuyeuse imitation. Ce jugement est sévère. Nous ne nions pas l'imitation; mais le roman du *Damoiseau* est une œuvre intéressante, bien conduite, pleine de situations et de péripéties, et dans laquelle l'auteur, parfaitement maître de son plan et de ses personnages, nous mène jusqu'à la fin sans faiblir, et ne nous livre son secret qu'au dénoûment. Les mœurs sont bien peintes, la mise en scène est soignée, les caractères bien tracés. Le fond est l'histoire assez singulière, fort peu historique, du divorce du comte de Villena, marié à la belle Maria d'Albornoz, comme don Pèdre à Blanche de Bourbon, avec l'intention de s'en séparer. Seulement ce n'est pas pour une Marie de Padilla qu'il veut congédier la première épouse, c'est pour être grand maître de Calatrava, fonctions qui réclament un célibataire. Le caractère du comte de Villena, ambitieux, mais dédaigneux de la carrière des armes, versé dans les langues, la poésie, l'histoire, les sciences naturelles et occultes, l'alchimie et l'astrologie, entouré de jongleurs, de bouffons et de poëtes, qu'il tient près de lui debout à table, et auxquels il jette de temps à autre un bon morceau comme on fait à un lévrier favori, est d'une réalité saisissante. Macias l'Amoureux, chevalier servant, toujours prêt à rompre une lance et à se faire casser les os pour l'honneur de sa dame, est un type plus convenu sans doute, mais sur lequel néanmoins l'auteur a su répandre quelque charme. Les femmes offrent plus de prise à la critique. L'une d'elles, la femme du comte de Villena, Maria d'Albornoz, le sujet ou plutôt le prétexte du roman, est à peine esquissée, et disparaît dès les premières pages; l'autre, la dame des pensées de Macias, indécise entre son mari et son amant, et ne sachant trop, dans la confusion de ses sentiments, auquel des deux elle s'en tiendra, est loin d'avoir le charme de ces héroïnes si fières, si amoureuses, si décidées, auxquelles nous ont habitués Calderon et Lope de Vega. Mais les situations dans lesquelles cette indécision même la place sont bien amenées et offrent de l'intérêt. Ajoutons que le *Damoiseau de don Enrique le Dolent* est écrit dans cette langue sobre et vraiment littéraire qui a fait le succès de Lara comme critique humoristique, et qui devient de jour en jour plus rare en Espagne.

El Doncel de Enrique el Doliente a paru pour la première fois en 1834 (Madrid, 4 vol. in-12), et fait partie des *Œuvres de Figaro*, pseudonyme sous lequel s'est caché Lara, éditées à Madrid en 1843. Une réimpression en a été faite en France (Paris, 1848, 2 vol. in-8°), dans la *Coleccion de los mejores autores españoles*. Ce roman a été traduit en français par M. Marcel Mars (Châteauroux, 1865, in-[illegible]) d'une façon à la fois exacte et élégante.

DAMOISEAU (Marie-Charles-Théodore, baron DE), astronome français, né à Besançon en 1768, mort en 1846. Il était officier d'artillerie au moment de la Révolution, émigra, servit dans l'armée de Condé, fut employé à l'observatoire de Lisbonne, et rentra en France avec le général Junot, en 1808. Sous la Restauration, Damoiseau fut nommé membre de l'Académie des sciences (1825), directeur de l'observatoire de l'Ecole militaire et membre du bureau des longitudes. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire sur le retour de la comète de* 1759, couronné par l'Académie de Turin; *Théorie et tables de la lune* (1824, in-4°); *Tables écliptiques des satellites de Jupiter* (1836, in-4°).

DAMOISELLE s. f. (da-moi-zè-le — rad. *dame*). Titre qu'on donnait autrefois aux filles nobles et aux femmes des damoiseaux : *La noble* DAMOISELLE *était elle-même plus charmante que jamais.* (V. Hugo.) *La tête a la grâce enfantine des nobles* DAMOISELLES *représentées dans les missels et les romans de chevalerie par les enlumineurs du* XVe *siècle.* (Th. Gaut.)

— La Fontaine l'a appliqué à un animal :

Damoiselle belette, au corps long et fluet...
LA FONTAINE.

— Pratiq. S'emploie encore de nos jours pour DEMOISELLE, dans la langue juridique.

— Arboric. Variété de pomme à cidre qu'on nomme aussi BELLE-FILLE.

— **Encycl.** Hist. Le nom de *damoiselle* se donnait aux filles de noble extraction qui, n'ayant pas titre de dames, avaient épousé un damoiseau ou un simple écuyer. On donna aussi ce titre à des femmes mariées qui n'appartenaient qu'à la noblesse inférieure, et enfin il servit à désigner toutes les femmes qui n'étaient pas nobles. La noblesse s'en choqua comme d'une usurpation de titre. Dans le premier cahier des états généraux d'Orléans, en 1560, l'ordre de la noblesse demanda qu'il fût défendu à tout anobli, jusqu'à la quatrième génération, de porter bonnet, souliers, ceinture et fourreau d'épée de velours, ou aucun ornement d'or à son chapeau, ainsi qu'à sa femme de s'intituler *damoiselle* ou *demoiselle*, et de porter robe de velours, ou bordure d'or à son chaperon.

DAMON s. m. (da-mon). Entom. Espèce de papillon diurne.

DAMON, musicien et philosophe grec, qui vivait à Athènes dans le IVe siècle avant notre ère. Il reçut les leçons d'Agathocle et de Lamprus, et en donna à son tour à Périclès et à Socrate, dont il fut à la fois le maître et l'ami. Esprit pénétrant et fin, politique profond, Damon possédait des connaissances très-étendues. Il prétendait, ainsi que Platon le rapporte dans sa *République*, que, dans un Etat, le moindre changement en musique en entraîne de très-grands dans les lois politiques. Dans sa vieillesse, il fut exilé d'Athènes par l'ostracisme.

DAMON et **PYTHIAS** ou **PHINTHIAS**, philosophes grecs de l'école pythagoricienne, qui vivaient à Syracuse, sous Denys le Jeune, vers l'an 400 av. J.-C., se sont rendus célèbres par la vive amitié qui les unissait. Ils vivaient ensemble lorsque, sur la déposition de quelques témoins subornés, Pythias fut condamné à mort. Il demanda à Denys un court délai pour régler ses affaires, et offrit comme otage, pendant son absence, Damon, qui consentait à mourir dans le cas où son ami ne serait point de retour au moment fixé. L'instant fatal était arrivé, et ceux qui avaient ourdi la trame qui devait perdre Pythias et Damon raillaient déjà ce dernier sur la folle confiance dont il avait fait preuve, lorsque Pythias se présenta pour subir son arrêt. Plein d'admiration pour une telle conduite, Denys fit grâce au condamné, et demanda aux deux philosophes de l'admettre en tiers dans leur amitié; mais, au dire d'Aristoxène, à qui Denys lui-même avait raconté cette histoire lorsqu'il était devenu maître d'école à Corinthe, il ne put obtenir cette faveur.

Damon et Pythias ou le **Triomphe de l'amitié**, tragi-comédie en cinq actes et en vers, de Chappuzeau, représentée à Paris, au théâtre du Marais, sur la fin de l'année 1656. Damon et Pythias, seigneurs de Thessalie, amis in-